



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 32

DELIBERATION  
n° 2026 - 01 - 03

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09 FEV. 2026

ID : 085-200023778-20260203-DL2026\_01\_03-DE

*SLO*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents** : Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés** : André COQUELIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Philippe MOREAU, Sylvie MORNÉT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs** : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Céline DELOMME à Frédéric FOQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphanie JACOMINO à Jean-Pierre STEPHANO / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

## Renouvellement de l'adhésion à Air Pays de la Loire et mise à jour progressive de la cotisation

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Air Pays de la Loire est une association agréée assurant des missions d'intérêt général dans le cadre réglementaire de la surveillance, la prévision, l'information de la population et la réalisation d'études portant sur la qualité de l'air, sur le territoire des Pays de la Loire.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération adhère à Air Pays de la Loire depuis 2021, et verse une cotisation annuelle de 2 000 € TTC.

En adhérant à Air Pays de la Loire, la Communauté d'Agglomération bénéficie de valorisations, de mises en réseau et d'informations générées par les activités de l'association qui lui sont bénéfiques dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de ces plans et programmes et notamment du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, tels que :

- la mise à disposition des données BASEMIS (données sur les polluants, les gaz à effet de serre et l'énergie) à l'échelle communale (par sous-secteurs, par énergie, par usage) ou données contexte (sur les logements, l'agriculture, les transports, les effectifs salariés). Ces données seront bénéfiques pour la réalisation du bilan à mi-parcours du PCAET en 2026 et sa révision en 2029 ;
- une aide à la décision, à l'expertise de ces plans et programmes, tels que le Schéma Directeur cyclable ou le PLUi-H en cours d'élaboration ;
- d'études sur la qualité de l'air extérieur / intérieur à vocation d'intérêt général, d'études odeurs ;
- un accompagnement réglementaire et technique portant sur l'air, l'énergie, le climat, à destination des élus, des services, des collaborateurs et des formations dédiées ;
- la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation sur le territoire, notamment dans le cadre de l'évènement annuel sur la transition écologique « Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Au carrefour des Possibles » ;
- la mise en place de projets innovants d'expérimentation sur son territoire, tel que le projet PACOA déployé en 2021.

Le cadre d'adhésion à Air Pays de la Loire, voté à l'unanimité par ses membres en 2017, prévoit une actualisation triennale des cotisations en fonction de l'évolution de la population. Or, la contribution du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, fixée à 2 000 € TTC, n'a pas été révisée depuis 2021.

L'application du dernier recensement INSEE (2022 ; 53 176 hab.) conduit à un montant révisé de 7 900 € TTC, soit un ajustement de + 5 900 €, en raison du changement de catégorie de la collectivité à plus de 50 000 habitants.

Conscient des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités, Air Pays de la Loire propose, à partir de l'appel à cotisations pour 2026, de procéder à une mise à jour progressive de + 1 000 € annuellement, conformément à la méthode adoptée par l'ensemble de ses membres (soit une cotisation portée à 3 000 € en 2026, 4 000 € en 2027, ...).

Cette proposition permettrait de maintenir un cadre équitable entre membres et de garantir la poursuite des missions d'intérêt général de l'association en faveur de la surveillance et de l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire régional.

Les élus du Groupe de Travail « Défense contre la Mer et Développement Durable », réunis le 27 novembre dernier, ont émis un avis favorable à la proposition.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis sur le renouvellement de l'adhésion à Air Pays de la Loire avec la mise à jour progressive de la cotisation de + 1 000 € TTC annuellement jusqu'à atteindre le montant révisé de 7 900 € TTC ; et sur la délibération suivante :

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020 6 36 du 19 novembre 2020 approuvant l'adhésion à Air Pays de la Loire,**

**Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Défense contre la Mer et Développement Durable » du 27 novembre 2025,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 janvier 2026,**

**Vu le rapport,**

**Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de soutenir les missions d'intérêt général d'Air Pays de la Loire et de bénéficier des différents services proposés par l'association à ses membres,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à Air Pays de la Loire avec la mise à jour progressive de la cotisation de + 1 000 € TTC annuellement soit 3 000 € TTC en 2026 ;**

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tous documents en exécution de la présente délibération ;**

**Article 3 : DECIDE d'inscrire au budget 2026 les crédits correspondants.**

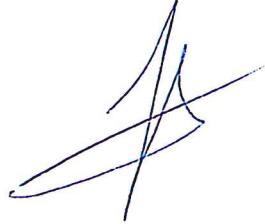
**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

**Le Secrétaire de séance,**

**Jean SOYER**

**Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 09 FEV. 2026**

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 09 FEV. 2026



**Givrand, le 5 février 2026**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*